

A - Droits de place		
Marché hebdomadaire & estival		
Calculé en fonction de toute surface de vente par étalage et auvent ou délimité par piquets de fixation		
Marché hebdomadaire - l'emplacement	Le ml / jour	1,00 €
Complément Branchement électrique	Forfait / jour	4,00 €
Cirques et fêtes foraines		
Petit cirque	Forfait	70,00 €
Manège ou similaire jusqu'à 100 m ² : le périmètre x 2,50	Le m ² / jour	1,32 €
Manège ou similaire au-delà de 100 m ² : le périmètre x 2,50	Le m ² / jour	0,71 €
Caravanes d'habitation des gens du voyage (fêtes foraines ou autres)		
Stationnement sans fourniture d'eau ni d'électricité	Par jr / caravane	1,50 €
Stationnement avec uniquement la fourniture d'eau	Par jr / caravane	2,00 €
Stationnement avec fourniture d'eau & d'électricité	Par jr / caravane	3,00 €
Terrasses et étalages		
Terrasse aménagée fermée	Le m ² / annuel	80,00 €
Terrasse aménagée, non couverte	Le m ² / annuel	64,00 €
Etalage aménagé, non couvert devant un commerce	Le m ² / annuel	35,00 €
Etalage non aménagé, non couvert devant un commerce	Le m ² / annuel	24,00 €
Autres occupations du domaine public, marchés ambulants		
Occupation domaine public en zone NDs (lunettes panoramiques...)	Forfait annuel	420,00 €
Marchands ambulants alimentaire, électricité comprise	Forfait jour	30,00 €
Marchands ambulants non alimentaire, électricité comprise	Forfait jour	45,00 €
Marchands ambulants non alimentaire, sans électricité	Forfait jour	35,00 €
Taxis		
Droit de place	Forfait annuel	190,00 €

B - Stationnement		
Sillon		
les véhicules avec remorque de mise à l'eau stationnant sur l'espallnade du sillon sont soumis au paiement d'un titre de stationnement à la journée ou à l'année		
Tarif forfaitaire non divisible	la journée	6,00 €
Tarif forfaitaire non divisible	annuel	55,00 €

C - Occupation d'une place de parking		
Parking Saint Ives		
Tarif forfaitaire non divisible : la place	à l'année	60 €
Parking Plage du Veriac'h		
Tarif forfaitaire non divisible : la place	à l'année	60 €